

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2014

A une séance ordinaire tenue le 17 février 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc

formant quorum;

SONT ABSENTS :

Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
Monsieur le conseiller	Normand Leroux

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 66-02-2014
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 20 et 30 janvier 2014**
- 4- **Règlements**
 - 4.1- Consultation : Amendement au règlement de zonage pour retirer la terminologie de la hauteur des bâtiments et pour ajouter dans les enseignes prohibées les enseignes à message animé et variable *Règlement 222-T-01-2014*,
 - 4.2- Avis de motion : règlement décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type auto-pompe, d'appareils respiratoires pour le

service des incendies, et d'un emprunt de 689 850 \$ (*Règlement 399-2014*)

- 4.3- Adoption : amendement au règlement 395-2013 décrétant les taux pour les taxes de secteur pour corriger l'imposition au règlement 130-2005 (*Règlement 395-A-2014*)
- 4.4- Avis de motion : Amendement au règlement de circulation et stationnement pour interdire le stationnement du côté ouest de la rue Guindon et permettre le stationnement du côté ouest de la rue Hochar au sud du Lac Millette (*Règlement SQ-3G-2014*)
- 4.5- Avis de motion : Amendement au règlement de zonage 222-2008 afin de créer la zone HV 404 à même une partie de la zone HV 117, pour autoriser les usages d'habitation unifamiliale isolée et unifamiliale juxtaposée dans cette zone HV 404 et y prévoir les normes d'aménagement (*Règlement 222-U-02-2014*)
- 4.6- Adoption du projet d' amendement au règlement de zonage 222-2008 afin de créer la zone HV 404 à même une partie de la zone HV 117, pour autoriser les usages d'habitation unifamiliale isolée et unifamiliale juxtaposée dans cette zone HV 404 et y prévoir les normes d'aménagement (*Règlement 222-U-02-2014*)
- 4.7- Avis de motion : Amendement au règlement de zonage 222-2008 afin de créer la zone CVG 405 à même une partie des zones CVG 230, CVG 237 et P 235, autoriser l'usage de stationnement public et la construction de projet intégré dans cette zone CVG 405 et y prévoir les normes d'aménagement (*Règlement 222-V-02-2014*)
- 4.8- Adoption du projet d' amendement au règlement de zonage 222-2008 afin de créer la zone CVG 405 à même une partie des zones CVG 230, CVG 237 et P 235, autoriser l'usage de stationnement public et la construction de projet intégré dans cette zone CVG 405 et y prévoir les normes d'aménagement (*Règlement 222-V-02-2014*)
- 4.9- Avis de motion : Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Saint-Sauveur (*Règlement 400-2014*)
- 4.10- Avis de motion : règlement décrétant l'acquisition de divers camions pour le service des travaux publics et génie, et d'un emprunt de 431 160 \$ (*Règlement 401-2014*)

5- Soumissions

- 5.1- Résultat des soumissions pour la fourniture de produits pétroliers pour le service des travaux publics et génie pour les années 2014 à 2019

6- Administration et Finances

- 6.1- Séance ordinaire du conseil pour le mois de mars se tiendra le 24 mars 2014 (*Loi sur les cités et Ville article 319*)
- 6.2- Paiement de factures concernant l'enquête interne
- 6.3- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

7.1- Autorisation pour le dépôt au MDDEFP du projet de borne sèche dans le secteur du lac Prévost

8- Travaux publics et génie

8.1- Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière à l'été 2014

8.2- Remise de retenue à la firme Multi-routes pour l'acquisition de calcium liquide

8.3- Remise de 5% de la retenue pour le pavage 2013 à la firme ABC Rive-Nord

8.4- Remise de retenue entretien ménager 2125 et 2127 Jean-Adam (2 965,67 \$)

9- Environnement

9.1- Avance de fonds à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont/Saint-Sauveur pour son budget d'opération 2014

9.2- Subvention 2014 à Tricentris centre de tri

10- Urbanisme (10.1 à 10.15 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 3 février 2014)

10.1- 123, rue Principale : « C. E. Fortune » Démolition, plans 2014-030

10.2- 345, rue Principale : « Axe Immobilier inc. » Démolition, plans 2014-031

10.3- 434, rue Principale : Panneaux solaires, plans 2014-032

10.4- 129, rue Principale : « Piscines St-Sauveur » Enseigne sur poteau, plans 2014-034

10.5- 86 C, avenue de la Gare : « Double Pizza » Enseignes à plat et communautaire, plans 2014-035

10.6- 86 C, avenue de la Gare : « Roasters Rôtisserie Express » Enseignes à plat et communautaire, plans 2014-036

10.7- 68, avenue de la Gare, local 102 : « Dairy Queen » Enseignes à plat et communautaire, plans 2014-037

10.8- 26, avenue Lafleur Sud : « Equilibrium » Enseigne communautaire, plans 2014-038

10.9- 36, avenue Filion, local 203 : « Anne Gaudreau, coach de vie » Enseigne communautaire, plans 2014-039

10.10-200, rue Principale, local 10 : « H & R Block » Enseigne communautaire et auvents, plans 2014-040

10.11-26, avenue Lafleur Sud : « Kin 360 » Enseigne communautaire, plans 2014-041

10.12-200, rue Principale, local 6 : « Espace Santé Beauté » Enseigne communautaire, plans 2014-042

10.13-200, rue Principale, local 8 : « Coiffure Laurie » Enseigne communautaire, plans 2014-043

10.14-Dérogation mineure accord de principe Chemin des Opales : Plans 2014-044

10.15-Dérogation mineure accord de principe 316, avenue de l'Église : Plans 2014-045

10.16-Dérogation mineure 142, chemin de Touraine : Plans 2014-026
(*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)

10.17-Dérogation mineure 11, avenue du Souvenir : Plans 2014-027
(*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)

10.18-Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 janvier 2014

11- Vie Communautaire

11.1- Nomination d'un représentant municipal auprès du Réseau Biblio des Laurentides

11.2- Paiement de facture à Réseau Biblio des Laurentides pour le soutien professionnel et informatique (32 510,98 \$)

12- Ressources Humaines

12.1- Grille des salaires 2014 pour les étudiants auprès du service de la vie communautaire

12.2- Engagement des coordonnateurs du camp de jour été 2014

12.3- Engagement pompier temps partiel

12.4- Nomination capitaine service des incendies

12.5- Départ du directeur des travaux publics et génie

13- Correspondance

13.1- Demande pour la tenue le 13 septembre 2014 dans les rues de Saint-Sauveur du duathlon Saint-Sauveur

13.2- Souper-bénéfice annuel de l'évêque du diocèse de Saint-Jérôme (25 mars 2014)

13.3- Ministère des Transports du Québec concernant l'intersection chemin Jean-Adam et la rue Saint-Denis (dépôt)

13.4- Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés

13.5- Achat de billets pour une soirée bénéfice au profit de la COOP SORE

13.6- Achat de billets pour le souper bénéfice au profit de la Société Canadienne de la Sclérose en Plaques Section Laurentides (3 avril 2014)

13.7- Souper-bénéfice au profit du Centre de Prévention du Suicide Le Faubourg (26 mars 2014)

- 13.8- Dîner de la Soupe Populaire de la Vallée de Saint-Sauveur (20 février 2014)
- 13.9- Demande pour la tenue d'un demi-marathon de la Vallée de Saint-Sauveur le 4 octobre 2014 organisé par la Chambre de Commerce
- 13.10-Appui à la Chambre de Commerce pour une demande d'aide financière dans le cadre du fonds de la culture et du patrimoine de la MRC des Pays-d'en-Haut
- 14- Points nouveaux**
- 14.1- Autorisation à signer avec Hydro-Québec l'extinction d'une servitude et la création d'une nouvelle servitude sur le lot 3 858 599
- 14.2- Remise de dépôt de garantie lors de l'appel d'offres pour l'impression du Sauverois 2014
- 14.3- Courses annuelles de ski pour enfants organisées par la Légion Royale Canadienne
- 14.4- Remise de la retenue pour le pavage 2012 à la firme Entreprise Guy Desjardins inc
- 14.5- Remise de la retenue pour le pavage du tennis à la firme Entreprise Guy Desjardins inc
- 14.6- Autorisation pour une marche dans les rues de Saint-Sauveur dans le cadre de la semaine de l'Entraide Bénévole (9 avril 2014)
- 14.7- Autorisation pour le paiement de la facture de PG Solutions pour l'entretien et la mise-à-jour de nos logiciels
- 14.8- Remise de dépôt de garantie suite à l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 6 roues (21 100 \$)
- 15- Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 16- Levée de l'assemblée**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 67-02-2014 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2014 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 68-02-2014
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2014

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2014 est approuvé tel que déposé.

COMMENTAIRE 69-02-2014
CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-T-01-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-T-01-2014 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement et demande à la directrice du service d'urbanisme de compléter les informations. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

AVIS DE MOTION 70-02-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2014
DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE DE TYPE
AUTO-POMPE ET D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE
SERVICE DES INCENDIES, ET D'UN EMPRUNT DE 689 850 \$

Madame la conseillère Julie Gratton donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 399-2014 décrétant un emprunt pour un montant de 689 850 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie de type auto-pompe et d'appareils respiratoires pour le service des incendies. Madame la conseillère Julie Gratton demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 71-02-2014
ADOPTION AMENDANT LE RÈGLEMENT 395-2013
DÉCRÉTANT LES TAUX POUR LES TAXES DE SECTEUR

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le règlement portant le numéro 395-A-2014 amendant le règlement 395-2013 décrétant les taux pour les taxes de secteur pour corriger l'imposition au règlement 130-2005 pour 2014 est adopté.

AVIS DE MOTION 72-02-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-3G-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION
ET STATIONNEMENT

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-3G-2014 décrétant un amendement au règlement de circulation et stationnement pour interdire le stationnement du côté ouest de la rue Guindon et permettre le stationnement du côté ouest de la rue Hochar au sud du Lac Millette. Madame la conseillère Rosa Borreggine demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 73-02-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-U-02-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-U-02-2014 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 pour créer la zone HV 404 à même une partie de la zone HV 117, pour autoriser les usages d'habitation unifamiliale isolée et unifamiliale juxtaposée dans cette zone HV 404 et en y prévoyant les normes d'aménagement. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 74-02-2014
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-U-02-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-U-02-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour créer la zone HV 404 à même une partie de la zone HV 117, pour autoriser les usages d'habitation unifamiliale isolée et unifamiliale juxtaposée dans cette zone HV 404 et en y prévoyant les normes d'aménagement est adopté.

AVIS DE MOTION 75-02-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-V-02-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-V-02-2014 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 pour créer la zone CVG 405 à même une partie des zones CVG 230, CVG 237 et P 235, pour autoriser l'usage de stationnement public et pour autoriser la construction de projet intégré dans cette zone CVG 405 et en y prévoyant les normes d'aménagement. Madame la conseillère Rosa Borreggine demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 76-02-2014
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-V-02-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-V-02-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour créer la zone CVG 405 à même une partie des zones CVG 230, CVG 237 et P 235, pour autoriser l'usage de stationnement public et pour autoriser la construction de projet intégré dans cette zone CVG 405 et en y prévoyant les normes d'aménagement est adopté.

AVIS DE MOTION 77-02-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2014
RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-SAUVÉUR

Madame la conseillère Julie Gratton donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 400-2014 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Saint-Sauveur. Madame la conseillère Julie Gratton demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 78-02-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2014
DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE DIVERS CAMIONS
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
ET D'UN EMPRUNT DE 431 160 \$

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 401-2014 décrétant un emprunt pour un montant de 431 160 \$ pour l'acquisition de divers camions pour le service des travaux publics et génie. Madame la conseillère Rosa Borreggine demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 79-02-2014
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
ACQUISITION PRODUITS PÉTROLIERS

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 10 février 2014 à 10 h 00 pour la fourniture de produits pétroliers pour les années 2014 à 2019;

ATTENDU : Que Madame Ursula Kalaschnick et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Paul Grand'Maison inc	1 264 350,00 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 12 février 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget des années 2014 à 2019 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 1 264 350 \$ incluant les taxes, présentée par Paul Grand'Maison inc est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 80-02-2014
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
POUR LE MOIS DE MARS 2014

ATTENDU L'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* qui stipule qu'un conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure que le conseil précise plutôt que conformément au calendrier adopté en décembre 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La séance ordinaire du conseil pour le mois de mars 2014 se tiendra le lundi 24 mars 2014 à 19h30 au lieu du 17 mars.

RÉSOLUTION 81-02-2014
PAIEMENT DE FACTURES
CONCERNANT L'ENQUÊTE INTERNE

ATTENDU L'enquête administrative interne présentement en cours concernant le climat de travail, particulièrement au service des travaux publics et génie, et des allégations de harcèlement;

ATTENDU Le rapport au conseil par le directeur général en date du 5 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer les factures de M François Boulard et de Mme Solange Pronovost pour des montants

respectifs de 38 113,90 \$ incluant les taxes et de 29 783,89 \$ incluant les taxes.

RÉSOLUTION 82-02-2014
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 13 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 35481 à 35718) pour la période du 16 janvier au 12 février 2014 au montant de 1 023 503,19 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 83-02-2014
AUTORISATION POUR LE DÉPÔT AU MDDEFP
PROJET DE BORNE SÈCHE SECTEUR LAC PRÉVOST

ATTENDU Le projet d'implanter dans le secteur du Lac Prévost une borne sèche pour le service des incendies;

ATTENDU Le plan de construction et d'implantation préparé par la firme d'ingénieurs Équipe Laurence;

ATTENDU Que pour procéder à l'installation d'un tel équipement, une autorisation du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs est nécessaire;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Le bureau d'ingénieurs conseils Équipe Laurence soit autorisé à signer tout document nécessaire pour présenter une demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour procéder avec les travaux en question.

RÉSOLUTION 84-02-2014
MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville de Saint-Sauveur;

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Saint-Sauveur accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Sauveur s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Saint-Sauveur reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION 85-02-2014 **REMISE DE RETENUE À LA FIRME MULTI-ROUTES**

ATTENDU Le dépôt de garantie remis à la Ville par la firme Multi-Routes lors de l'appel d'offre pour l'épandage d'abat-poussière;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 31 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Multi-Routes le dépôt de garantie au montant de 3 518,88 \$ les travaux d'épandage d'abat-poussière ayant été effectués en conformité avec le devis d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 86-02-2014
REMISE DE RETENUE À LA FIRME ABC RIVE-NORD

ATTENDU L'acceptation provisoire des travaux de pavage 2013 en date du 30 janvier 2014 par le directeur des travaux publics et génie;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 31 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme ABC Rive-Nord 5% du contrat de pavage 2013 soit un montant de 25 971,14 \$ les travaux ayant été effectués en conformité avec le devis d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 87-02-2014
REMISE DE RETENUE À LA FIRME LE PLUMEAU D'OR

ATTENDU Le dépôt de garantie remis à la Ville par la firme Le Plumeau d'or lors de l'appel d'offres pour l'entretien des édifices des 2125 et 2127 Jean-Adam pour la période se terminant le 31 décembre 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 7 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Le Plumeau d'or le dépôt de garantie au montant de 2 965,67 \$ les travaux d'entretien des édifices des 2125 et 2127 Jean-Adam ayant été effectués en conformité avec le devis d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 88-02-2014
AVANCE DE FONDS – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS

ATTENDU : La recommandation du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts portant le numéro 05-01-14 émise lors de la réunion du 27 janvier 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 28 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La première avance de fonds suivante, pour l'année 2014, soit remise à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts :

1. Contribution de Saint-Sauveur-des-Monts : 121 159,87 \$
2. Contribution de Saint-Sauveur : 76 603,38 \$

RÉSOLUTION 89-02-2014
SUBVENTION 2014 À TRICENTRIS CENTRE DE TRI

ATTENDU : Que Tricentris, centre de tri a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement;

ATTENDU : Que Tricentris, centre de tri, gère des établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres;

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources;

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur peut aussi confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur remette à Tricentris, centre de tri, la somme de 9 528,56 \$ taxes incluses à titre de subvention 2014 de la Ville.

RÉSOLUTION 90-02-2014
123, RUE PRINCIPALE : « C. E. FORTUNE »
DÉMOLITION, PLANS 2014-030

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0033 présentée le 16 janvier 2014 pour la propriété du 123 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-030 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété du 123 rue Principale.

RÉSOLUTION 91-02-2014
345, RUE PRINCIPALE : « AXE IMMOBILIER INC. »
DÉMOLITION, PLANS 2014-031

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-030 présentée le 20 janvier 2014 pour la propriété du 345 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-031 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété du 345 rue Principale.

RÉSOLUTION 92-02-2014
434, RUE PRINCIPALE : PANNEAUX SOLAIRES,
PLANS 2014-032

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0778 présentée le 26 août 2013 pour la propriété du 434 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-032 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 434 rue Principale en remplacement des plans 2013-185.

RÉSOLUTION 93-02-2014
129, RUE PRINCIPALE : « PISCINES ST-SAUVEUR »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2014-034

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-00006 présentée le 8 janvier 2014 pour la propriété du 129 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-034 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 129 rue Principale.

RÉSOLUTION 94-02-2014
86 C DE LA GARE « DOUBLE PIZZA »
ENSEIGNES À PLAT ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-035

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0028 présentée le 3 janvier 2014 pour la propriété du 86 C de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-035 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 86 C de la Gare.

RÉSOLUTION 95-02-2014
86 C DE LA GARE « ROASTERS RÔTISSERIE EXPRESS »
ENSEIGNES À PLAT ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-036

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0029 présentée le 3 janvier 2014 pour la propriété du 86 C de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-036 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 86 C de la Gare.

RÉSOLUTION 96-02-2014
68, AVENUE DE LA GARE, LOCAL 102 : « DAIRY QUEEN »
ENSEIGNES À PLAT ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-037

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0934 présentée le 28 octobre 2013 pour la propriété du 68 de la Gare local 102;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-037 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 68 de la Gare local 102 en remplacement des plans numéro 2013-189.

RÉSOLUTION 97-02-2014
26, AVENUE LAFLEUR SUD : « EQUILIBRUM »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-038

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0013 présentée le 10 janvier 2014 pour la propriété du 26 Lafleur sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-038 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 26 Lafleur sud.

RÉSOLUTION 98-02-2014
36, AVENUE FILION, LOCAL 203 :
« ANNE GAUDREAU, COACH DE VIE »

ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-039

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0294 présentée le 9 mai 2013 pour la propriété du 36 Filion local 203;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-039 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 36 Filion local 203 en remplacement des plans 2013-109.

RÉSOLUTION 99-02-2014 **200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 10 : « H & R BLOCK »** **ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-040**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0050 présentée le 13 décembre 2013 pour la propriété du 200 Principale local 10;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-040 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200 Principale local 10.

RÉSOLUTION 100-02-2014 **26, AVENUE LAFLEUR SUD : « KIN 360 »** **ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-041**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0014 présentée le 17 janvier 2014 pour la propriété du 26 Lafleur sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-041 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 26 Lafleur sud.

RÉSOLUTION 101-02-2014
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 6 : «ESPACE SANTÉ BEAUTÉ»
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE PLANS 2014-042

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0020 présentée le 23 janvier 2014 pour la propriété du 200 Principale local 6;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-042 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200 Principale local 6.

RÉSOLUTION 102-02-2014
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 8 : «COIFFURE LAURIE»
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE PLANS 2014-043

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0023 présentée le 27 janvier 2014 pour la propriété du 200 Principale local 8;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 février 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-043 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande

de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200 Principale local 8.

RÉSOLUTION 103-02-2014
DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE
CHEMIN DES OPALES : PLANS 2014-044

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 février 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 227 du règlement de zonage no 222-2008 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment avec un toit ne comportant qu'un seul versant avec une pente de 4/12 et présentant une proportion supérieure à 25 % avec une pente inférieure à 4/12.

RÉSOLUTION 104-02-2014
DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE
316, AVENUE DE L'ÉGLISE : PLANS 2014-045

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 février 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008 afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal aux fins de construire un garage attaché dans la marge de recul avant pour la propriété du 316, avenue de l'Église.

RÉSOLUTION 105-02-2014
DÉROGATION MINEURE
142, CHEMIN DE TOURAINE : PLANS 2014-026

ATTENDU La résolution 42-01-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 5 février 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008, visant à permettre la construction d'un agrandissement (garage attaché) à 4,40 m de

la ligne de lot, au lieu de 7 m pour le bâtiment du 142, chemin de Touraine.

RÉSOLUTION 106-02-2014
DÉROGATION MINEURE
11 DU SOUVENIR: PLANS 2014-027

ATTENDU La résolution 43-01-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 5 février 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure aux articles 110 à 113 du règlement de zonage no 222-2008, visant à régulariser les empiétements du bâtiment suivants :

- marge avant, donnant sur la rue Donat : 3,05 m au lieu de 6 m;
- marge avant, donnant l'avenue du Souvenir : 3,60 m au lieu de 6 m;
- marge arrière : 2,55 m au lieu de 6 m;
- marge de la galerie avant, donnant sur la rue Donat : 1,86 m au lieu de 4 m.

COMMENTAIRE 107-02-2014
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de janvier 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 5 permis d'émis dans le secteur résidentiel pour un total de 16 000 \$ et 28 permis d'émis dans le secteur commercial pour un total de 49 000 \$ soit un total à date pour l'année 2014 de 65 000 \$ comparativement à 184 000 \$ pour la même période en 2013.

RÉSOLUTION 108-02-2014
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL
AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

ATTENDU Les élections du 3 novembre 2013 et conséquemment il est devenu nécessaire de nommer un nouveau membre du conseil à titre de représentant municipal auprès du Réseau Biblio des Laurentides;

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-08-02-14 émise lors de la réunion du 31 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Madame la conseillère Julie Gratton soit la personne siégeant comme représentant municipal auprès du Réseau Biblio des Laurentides.

RÉSOLUTION 109-02-2014
FACTURE RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

ATTENDU La participation de la Ville de Saint-Sauveur au Réseau Biblio des Laurentides;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice de la Vie Communautaire en date du 5 février 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à Réseau Biblio des Laurentides la somme de 32 510,98 \$ incluant les taxes pour le soutien professionnel et informatique.

RÉSOLUTION 110-02-2014
SALAIRE DES ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2014
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-06-02-14 émise lors de la réunion du 31 janvier 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 4 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Les salaires pour les étudiants non couverts par la convention collective pour l'été 2014 sont établis comme suit :

Coordonnateur	1 ^{ère} année : 15,80 \$ 2 ^{ème} année : 16,12 \$ 3 ^{ème} année : 16,44 \$
Coordonnateur adjoint	1 ^{ère} année : 13,74 \$ 2 ^{ème} année : 14,01 \$3 ^{ème} année : 14,29 \$
Intervenant et responsable Garderie1 ^{ère} année : 13,03 \$ 2 ^{ème} année : 13,29 \$3 ^{ème} année : 13,55 \$
Animateur camp artistique et club des aventuriers	1 ^{ère} année : 12,77 \$ 2 ^{ème} année : 13,03 \$3 ^{ème} année : 13,29 \$
Animateur	1 ^{ère} année : 11,84 \$ 2 ^{ème} année : 12,08 \$3 ^{ème} année : 12,32 \$
Accompagnateur	1 ^{ère} année : 12,44 \$ 2 ^{ème} année : 12,69 \$ 3 ^{ème} année : 12,94 \$

Moniteur tennis	1 ^{ère} année : 15,48 \$ 2 ^{ème} année : 15,79 \$3 ^{ème} année : 16,11 \$
Préposé tennis	1 ^{ère} année : 10,70 \$ 2 ^{ème} année : 10,91 \$ 3 ^{ème} année : 11,13 \$
Gardien	1 ^{ère} année : 10,70 \$ 2 ^{ème} année : 10,91 \$ 3 ^{ème} année : 11,13 \$

RÉSOLUTION 111-02-2014
EMBAUCHE DES COORDONNATEURS
POUR CAMP DE JOUR ÉTÉ 2014

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-05-02-14 émise lors de la réunion du 31 janvier 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du service de la vie communautaire en date du 4 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Madame Ginette Gilbert, directrice du service de la Vie communautaire, soit autorisée à procéder à l'embauche de Roxanne Lefebvre Girouard et Christine Sauvé à titre de coordonnatrices pour le camp de jour. La présente résolution demeure conditionnelle à l'obtention d'un rapport des antécédents judiciaires pour chacune des personnes.

RÉSOLUTION 112-02-2014
ENGAGEMENT POMPIER À TEMPS PARTIEL

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des incendies en date du 4 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Suite aux entrevues de janvier 2014, la candidature de monsieur Étienne Pronovost Riopel soit retenue à titre de pompier à temps partiel. Monsieur Pronovost Riopel possède déjà un diplôme d'études professionnelles en intervention sécurité incendie. Une période de probation de 12 mois sera exigée. Il sera rémunéré selon l'entente salariale de travail en vigueur.

RÉSOLUTION 113-02-2014
NOMINATION CAPITAINE SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU Le départ d'un officier du service des incendies et conséquemment il est nécessaire de procéder avec la nomination d'un remplaçant;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des incendies en date du 4 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: Suite à l'affichage du poste, le directeur du service des incendies recommande la nomination de Monsieur Martin Bélisle pour occuper le poste cadre de capitaine avec une période de probation de douze mois.

RÉSOLUTION 114-02-2014
DÉPART DU DIRECTEUR
DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU : Que Monsieur Tim Watchorn a remis sa démission du poste de directeur du service des travaux publics et génie de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur accepte à regret la démission de Monsieur Tim Watchorn;

Des remerciements soient transmis à Monsieur Watchorn pour l'excellent travail effectué durant son année de service pour la Ville de Saint-Sauveur et que des meilleurs vœux de succès lui soient adressés pour ses projets de carrière futurs.

RÉSOLUTION 115-02-2014
DUATHLON SAINT-SAUVEUR 13 SEPTEMBRE 2014

ATTENDU : La demande présentée par SporTriple en date du 15 octobre 2013 concernant la tenue du Duathlon Saint-Sauveur le 13 septembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Le conseil municipal autorise les organisateurs du Duathlon Saint-Sauveur, en collaboration avec la Chambre de Commerce, à circuler le 13 septembre 2014 sur différentes rues de la municipalité sous réserve de ce qui suit :
 - Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
 - Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire;
 - Publiciser l'événement dans les médias locaux;
 - Fournir une preuve d'assurance-responsabilité dégageant la municipalité de toute responsabilité à l'égard de cet événement.
- 2) Que SportTriple obtienne les différentes autorisations de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Sauveur et de l'école Marie-Rose;
- 3) La municipalité met à la disposition du comité organisateur la signalisation municipale nécessaire pour la tenue de l'événement.

RÉSOLUTION 116-02-2014
SOUPER-BÉNÉFICE DIOCÈSE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 11 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de deux billets pour le souper bénéfice au profit des œuvres du diocèse de Saint-Jérôme qui se tiendra le 25 mars 2014 et ce, à raison de 140 \$ le billet (taxes incluses).

COMMENTAIRE 117-02-2014
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
INTERSECTION JEAN-ADAM ET SAINT-DENIS DÉPÔT

Le conseil municipal prend note de la réponse négative du Ministère des Transports du Québec, Direction des Laurentides-Lanaudière, concernant la demande de la Ville de Saint-Sauveur de modification des cycles des feux de circulation à l'intersection du chemin Jean-Adam (route 364) et de la rue Saint-Denis.

RÉSOLUTION 118-02-2014
MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR
POUR LES AÎNÉS

ATTENDU : Le programme de Distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés;

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur désire honorer deux de ses citoyens en demandant au Lieutenant-gouverneur de leur remettre la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur désire présenter les candidatures de deux de ses citoyens Madame Harleen Brébeau et Monsieur Robert Beaudry qui se sont distingués bénévolement durant de nombreuses années auprès de leurs concitoyens et qui méritent de recevoir la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés.

RÉSOLUTION 119-02-2014
SOIRÉE BÉNÉFICE :
COOP SORE

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 5 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets pour la soirée bénéfice pour la COOP SORE qui s'est tenue le 8 février 2014 et ce, à raison de 20 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 120-02-2014
SOUPER BÉNÉFICE :
SCLÉROSE EN PLAQUES

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de deux billets pour le souper bénéfice au profit de la Société Canadienne de la Sclérose en Plaques Section Laurentides qui se tiendra le 3 avril 2014 et ce, à raison de 125 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 121-02-2014
SOUVER BÉNÉFICE :
CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LE FAUBOURG

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de trois billets pour le souper bénéfice au profit du Centre de Prévention du Suicide Le Faubourg qui se tiendra le 26 mars 2014 et ce, à raison de 100 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 122-02-2014
DÎNER: SOUPE POPULAIRE
VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de deux billets pour le dîner de la Soupe Populaire de la Vallée de Saint-Sauveur qui se tiendra le 20 février 2014 et ce, à raison de 10 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 123-02-2014
DEMI-MARATHON 4 OCTOBRE 2014

ATTENDU : La demande présentée par la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur en date du 3 février 2014 concernant la tenue d'un demi-marathon dans les rues de Saint-Sauveur le 4 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur le 4 octobre 2014 à circuler sur différentes rues de la municipalité sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire;
- Publiciser l'événement dans les médias locaux;

- Fournir une preuve d'assurance-responsabilité dégageant la municipalité de toute responsabilité à l'égard de cet événement.

RÉSOLUTION 124-02-2014
APPUI À LA CHAMBRE DE COMMERCE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
FONDS DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU La demande d'aide financière présentée par la Chambre de Commerce et de Tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur dans le cadre du fonds de la culture et du patrimoine de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur donne son appui à la Chambre de Commerce et de Tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur dans ses démarches auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'obtention d'une subvention pour les assister dans leur projet de Weekend Urbain les 29 et 30 juin 2014.

RÉSOLUTION 125-02-2014
EXTINCTION D'UNE SERVITUDE
ET CRÉATION D'UNE NOUVELLE SERVITUDE
SUR LE LOT 3 858 599

ATTENDU : Le projet de construction d'un poste desservant la Sûreté du Québec pour la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU : Qu'il est nécessaire pour ce faire de déplacer une servitude d'Hydro-Québec le long de la route 364;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Madame la notaire Françoise Major soit mandatée pour préparer l'acte d'extinction de la servitude d'Hydro-Québec sur le lot 3 858 599 et la création d'une nouvelle servitude sur le même lot tel que décrit dans une description technique préparée par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, en date du 5 février 2014 sous ses minutes 12 374.

Monsieur le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, tous les documents pertinents aux fins des présentes.

RÉSOLUTION 126-02-2014
REMBOURSEMENT DE DÉPÔT DE GARANTIE
IMPRESSION SAUVEROIS 2014

ATTENDU : Le dépôt de garantie fait pour l'impression et la mise en page du Sauverois 2014 par King Communication;

ATTENDU : Que la première édition du Sauverois 2014 a été livrée en conformité avec les documents d'appel d'offres;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 12 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le dépôt de garantie, au montant de 2 599,35 \$, soit remis à la compagnie King Communication inc étant donné que le Sauverois, édition spéciale du budget, a été imprimé en conformité avec les documents d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 127-02-2014
COURSES ANNUELLES DE SKI POUR ENFANTS
DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

ATTENDU : La demande de subvention déposée par la Légion Royale Canadienne dans le cadre des courses annuelles de ski pour enfants qui se tiendront le 7 mars 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 12 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 300 \$ soit remise à la Légion Royale Canadienne à titre de subvention pour l'organisation des courses annuelles de ski pour enfants.

RÉSOLUTION 128-02-2014
REMISE DE RETENUE PAVAGE 2012 À LA FIRME
ENTREPRISE GUY DESJARDINS INC

ATTENDU L'acceptation finale des travaux de pavage 2012 en date du 12 février 2014 par le directeur des travaux publics et génie;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 12 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Entreprise Guy Desjardins inc pour le contrat de pavage 2012 la retenue finale d'un montant de 21 181,54 \$ les travaux ayant été effectués en conformité avec le devis d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 129-02-2014
REMISE DE RETENUE PAVAGE TENNIS À LA FIRME
ENTREPRISE GUY DESJARDINS INC

ATTENDU L'acceptation finale des travaux de pavage du tennis en date du 12 février 2014 par le directeur des travaux publics et génie;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 12 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Entreprise Guy Desjardins inc, pour le contrat de pavage du tennis, la retenue finale d'un montant de 1 577,49 \$ les travaux ayant été effectués en conformité avec le devis d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 130-02-2014
AUTORISATION POUR UNE MARCHÉ
DANS LES RUES DE SAINT-SAUVEUR
DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE L'ENTRAIDE BÉNÉVOLE

ATTENDU La demande de l'Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut pour tenir le mercredi 9 avril 2014 une marche dans les rues de Saint-Sauveur pour sensibiliser les citoyens au bénévolat;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut, le mercredi 9 avril 2014, à circuler sur différentes rues de la municipalité sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire.

RÉSOLUTION 131-02-2014
AUTORISATION POUR LE PAIEMENT FACTURE PG SOLUTIONS
ENTRETIEN ET MISE-À-JOUR DE LOGICIELS

ATTENDU La facture de la firme PG Solutions pour l'entretien et la mise-à-jour de nos logiciels pour l'année 2014;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 13 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer la facture de PG Solutions pour l'entretien et la mise-à-jour de nos logiciels pour l'année 2014 au montant de 19 218,06 \$ incluant les taxes.

RÉSOLUTION 132-02-2014
REMISE DE RETENUE ACHAT DE CAMION
ENTREPRISE GLOBOCAM INC

ATTENDU La livraison d'un camion 6 roues Freightliner 2014 modèle M2 pour le service des travaux publics et génie;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 17 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Globocam inc, pour l'achat d'un camion 6 roues Freightliner 2014 pour le service des travaux publics et génie, le dépôt de garantie d'un montant de 21 100,00 \$ le véhicule en question ayant été livré en conformité avec le devis d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 133-02-2014
FÉLICITATIONS À NOS
ATHLÈTES

ATTENDU Que certains de nos concitoyens sont présents aux jeux Olympiques de Sotchi particulièrement Madame Marie-Pier Préfontaine résidente de Saint-Sauveur et Messieurs Alexandre Bilodeau et Mickaël Kingsbury qui possèdent une résidence secondaire à Saint-Sauveur;

ATTENDU La contribution au développement de plusieurs athlètes du Mont-Saint-Sauveur qui fait en sorte que présentement on parle de Saint-Sauveur à travers le monde;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur félicitent ces athlètes pour leur participation, leur engagement et leur contribution au rayonnement de Saint-Sauveur et leurs souhaitent bon succès dans la poursuite de leurs carrières.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 134-02-2014
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unaniment résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire